

## Rapport N° 235

**Demande de crédit de CHF 105'000.- destiné à la refonte du site officiel de la Ville de Nyon et au développement d'un nouveau système de gestion de contenus Web.**

---

Nyon, le 16.02.2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie à deux reprises soit :

28.10.2015

Présents : Olivier MONGE, Yves GAUTHIER-JAQUES, Helder DE PINHO, Sandrine BREITENMOSER, Jacques HANHART, Christos KORNAROS, David WEAVER

Excusé : Vincent HACKER

**Également présent** : M. le Syndic Daniel ROSSELAT. Mme. Laure PIAGET (Déléguée à la communication) et M. Pierre-François UMIGLIA (Secrétaire municipal).

13.01.2016

Présents : Olivier MONGE, Sandrine BREITENMOSER, Jacques HANHART, Christos KORNAROS, David WEAVER

Excusés : Yves GAUTHIER-JAQUES, Vincent HACKER

Les membres de la commission remercient Monsieur le Syndic, Madame Piaget et Monsieur Umiglia pour la présentation du projet et pour leurs réponses orales et écrites aux différentes questions posées.

### **PRÉSENTATION**

A la suite de la présentation du préavis par les différents représentants, la commission est convaincue du bien-fondé du présent préavis. Elle regrette par contre le manque de précision dans les chiffres présentés (Chapitre 6 du préavis).

Un certain nombre de questions ont été soumises, ci-dessous les réponses transmises par le service.

***Sur quoi se base le budget ? Est-ce qu'un cahier des charges a été créé ?***

Non. Un cahier des charges est en cours de développement.

***Dans ce cas-là, comment avez-vous développé le budget présenté ici ?***

L'expérience personnelle et l'opinion d'un « Expert web » (Monsieur Sylvain FROIDEVAUX, consultant externe).

***Avez-vous réalisé d'autres études, des sondages public ou interne ?***

Non. Seulement le début de discussions avec certains services de la Commune qui souhaitent intégrer leurs propres sous-sites ou sections dans le site global. Rien n'est concrétisé pour le moment.

***Avez-vous faites des appels d'offre ?***

Non. Chaque partie du développement sera déléguée à une agence ou prestataire différent (design et graphisme, programmation, contenu, etc.) pour éviter qu'une seule agence ait un contrôle « exagéré » sur l'ensemble.

***Comment comptez-vous coordonner tous ces acteurs différents dans un aussi gros projet ?***

Le tout sera géré par « l'Expert web ».

**Partage de document (FileSharing)**

La commission s'interroge si cela n'est pas le bon moment d'y intégrer un système permettant l'échange de fichiers entre :

- la Ville et le Conseil communal (documents, préavis, rapports, etc.),
- les commissaires ou responsables de projets,
- la Ville et des tiers, par ex. un architecte en charge d'un projet qui souhaite partager des plans,

Avec un concept sécurisé pour garantir le bon traitement des données mises à disposition sur la plate-forme.

La réponse est dans l'affirmatif, mais va nécessiter une étude complémentaire.

A la suite de la séance, la commission a transmis des questions complémentaires qui figurent ci-dessous.

Concernant le partage des documents :

« [D]es différentes solutions, performantes tout en étant simples d'utilisation, peuvent être mises en place rapidement et à moindre frais. En effet, si elles ne nécessitent pas d'investissement, leur coût - que nous estimons à moins de CHF 10'000.- par année - est dû uniquement à l'achat de licences et devrait par conséquent être porté au budget de fonctionnement. »

Concernant le Cahier des charges :

« S'agissant de votre demande relative au cahier des charges du projet de nouveau site web, nous vous confirmons qu'en l'état c'est bel et bien le préavis qui fait office de «cahier des charges» du projet global. C'est à l'intérieur du projet lui-même que seront élaborés les différents cahiers des charges spécifiques, pour les différents mandats de codage, de développement, de graphisme, d'élaboration de contenus, etc. »

**DISCUSSIONS**

**Cahier des charges**

Suite à la demande de la commission, ce dernier espérait recevoir une structure du site incluant les sous-sites des services, les grandes rubriques, une estimation du nombre de pages ou des technologies proposées.

**Modèle multi-prestataires**

De plus, la commission n'ayant pas de visibilité du modèle multi prestataire, elle reste dans une certaine incertitude de la manière dont ce projet puisse être réalisé avec le montant imparti. Les incertitudes qui en ressortent sont :

- la gestion, la communication et la coordination entre plusieurs agences devient plus difficile et plus longue, non seulement en phase de développement mais surtout lors du suivi (maintenance),
- la coopération entre les agences,
- l'impact sur les coûts avec une structure multi prestataires.

### **Porté au budget de fonctionnement**

Chapitre 4.6 du préavis concernant Twitter :

« Les actualités du site nyon.ch **pourraient** être publiées automatiquement sur Twitter sous réserve du développement d'une passerelle par le Service informatique et population. Ce réseau est un moyen de communication efficace pour diffuser des informations immédiates et des alertes, notamment en direction des journalistes. »

La commission unanime est d'accord, Twitter est un excellent outil. Selon le choix de l'utiliser ou non, les coûts que cela va impliquer doivent être clairement évalués (incluant le développement) et pas « porté au budget de fonctionnement » par la suite.

Chapitre 4.7 Politique des sites autonomes et sous-sites :

C'est une très bonne idée de centraliser et homogénéiser les sites des différents services. Mais lesquels ? Combien sont-ils ? Quels sont leurs besoins en termes de contenu, technologie et présentation ? Une chose est certaine, il y aura un impact sur le budget.

La Commission s'inquiète, de l'absence d'un cahier des charges, et que de ce fait, des coûts supplémentaires nécessaires afin de réaliser le projet dans son ensemble. Le risque étant une hausse considérable non maîtrisée du coût réel et de voir revenir une nouvelle demande au Conseil communal.

### **Analogie du promoteur immobilier**

Pour illustrer l'état actuel de ce préavis, imaginons qu'un promoteur immobilier nous présente une superbe étude démontrant le besoin de construire des logements à Nyon et en nous demandant un montant important pour la réalisation.

Etant d'accord sur le besoin de logements, nous lui demandons :

- Est-ce que vous avez des plans d'architecte ? Non.
- Est-ce que vous savez combien et quel type de logement vous voulez construire ? Non.
- Est-ce que vous avez des terrains ? Non. On verra tout ça en cours de route.

### **CONCLUSIONS**

La Commission tient à remercier la Municipalité pour la qualité de cette étude très complète qui identifie en détail les problèmes du site actuel et les défis du futur site. Par contre, elle trouve que les solutions proposées dans ce préavis ne sont pas suffisamment abouties afin de permettre une dépense précise.

Au vu des éléments qui précèdent, la Commission unanime, demande le renvoi du présent préavis pour une nouvelle étude en tenant compte des vœux suivants :

1. qu'un cahier des charges soit fait pour le site et sous-sites avec la structure et les fonctionnalités bien définis ainsi que leurs coûts de développement détaillés,
2. qu'un appel d'offre soit fait auprès des agences de développement suisses,
3. que la partie partage des documents (FileSharing) soit intégré directement au cahier des charges,

4. que le site et l'ensemble des données soient hébergés en conformité des prérogatives imposées pour les instituts publics.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 235 concernant la refonte du site internet officiel de la Ville de Nyon,  
**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de renvoyer le préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude.

La Commission :

Sandrine BREITENMOSER  
Helder DE PINHO  
Yves GAUTHIER-JAQUES  
Vincent HACKER  
Jacques HANHART  
Christos KORNAROS  
Olivier MONGE  
David WEAVER (Président et rapporteur)